

Délibération n°
2026.047

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 12



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Excusés : 2
- Votants : 28
dont 1 pouvoir

OBJET :

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS)**

Élection des
administrateurs élus du
conseil d'Administration

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_047-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), José PEREIRA.

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Gloria BOUYSSOU

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants ;

Vu la délibération n° 2026.046 du 21 mai 2026 fixant le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) ;

Conformément à l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs :

- M. Laurent MENSIGNAC,
- M. Stéphane GEORGES,
- Mme Emma BLONDEL.

Dépôt des listes : Les listes suivantes ont été déposées :

Liste 1 conduite par Gloria BOUYSSOU	
1	Gloria BOUYSSOU
2	Anne-Marie OUMEDJKANE
3	Marie-Laure BOURGES
4	Daniel CHASSAIN

Liste 2 conduite par Emma BLONDEL	
1	Emma BLONDEL

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe et l'a déposée dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Délibération n°
2026.047**

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 12

Suite n° 1

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre des suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Nom des candidats	Nombre de suffrage obtenus
Liste conduite par Gloria BOUYSSOU	24
Liste conduite par Emma BLONDEL	3

Conformément aux règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, l'attribution des sièges est la suivante :

- Liste n°1(Gloria BOUYSSOU) : 4 sièges
- Liste n° 2 (Emma BLONDEL) : 1 siège

Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS, le Maire étant Président de droit :

1	Gloria BOUYSSOU
2	Anne-Marie OUMEDJKANE
3	Marie-Laure BOURGES
4	Daniel CHASSAIN
5	Emma BLONDEL

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mai 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_047-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026